

L'emploi est un sujet permanent de préoccupation pour le gouvernement. Malgré l'embellie que connaît le pays depuis plusieurs mois, il ne peut être question de baisser la garde.

Il importe au contraire que toutes les pistes soient explorées. C'est ainsi qu'une attention particulière doit être portée au monde associatif, et au vivier d'emplois qu'il recèle dans des domaines fort divers. Aux fins d'aider au mieux tous ceux qui portent les associations, qu'ils soient bénévoles ou salariés, à créer des emplois, le Délégué départemental à la vie associative, par ailleurs Directeur départemental de la jeunesse et des sports, a conçu ce guide qui recense les aides de l'Etat et des collectivités territoriales, fait le point sur les procédures à suivre et indique les adresses des services publics et structures ressources à contacter dans le département de l'Isère. Tous ces acteurs, et partenaires de l'emploi à des titres divers, proposent, au-delà des aides financières, un accompagnement technique et administratif des responsables associatifs qui s'engagent en faveur du développement de l'emploi.

Véritable boussole pour le responsable associatif, ce guide, qui sera largement diffusé, a fait l'objet d'une collaboration exemplaire entre la DDJS, la DDTEFP, l'URSSAF, l'ANPE et l'AFPA. Pour autant, les personnels de ces services, regroupés au sein de la MAIA (mission d'accueil et d'information des associations), restent à la disposition des employeurs associatifs potentiels si des éclaircissements restaient à apporter.

L'Etat complète ainsi son dispositif d'aides à l'emploi par un vade-mecum qui permettra au monde associatif isérois d'exprimer au mieux tout son dynamisme.

Michel MORIN

Préfet de l'Isère

